

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque TSACOU « Perception et catégorisation-dénomination Couleurs » organisé par le laboratoire ECRITURE (coorganisé avec la MSH Lorraine) les 9 et 10 novembre 2017 sont fixés comme suit :

	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	40 €	Communicants et participants membres d'une unité de recherche ou universitaires européenne (autre que labo ECRITURES ET MSH)
Tarif réduit 1	10 €	Communicants et participants africains ou retraités
Gratuité		Membre des laboratoires ECRITURES et MSH

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire ECRITURES et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 20 juin 2017


Pierre MUTZENHARDT
